

Le Gouvernement réalisera une étude sur les moyens de mise en application et présentera ses recommandations au Comité. Bien que l'ampleur de l'étude rende ardue la publication de l'étude pour avril 2002, le Gouvernement s'engage à informer le Comité des progrès accomplis à la date mentionnée.

La question portant sur la manière dont les obligations internationales dans les domaines des droits de la personne, des normes du travail, de l'environnement et de la protection de la diversité culturelle pourraient le mieux être renforcées est à la fois audacieuse et complexe pour tous les gouvernements. Elle a déjà fait l'objet de maints débats et continue d'attirer une attention considérable dans le contexte du processus du Sommet des Amériques et des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Aucun consensus clair ne s'est encore dégagé sur la meilleure façon d'y parvenir, et en particulier pour déterminer si les meilleurs moyens seraient par l'intermédiaire d'accords commerciaux internationaux.

Le Gouvernement est d'avis qu'il est important d'accompagner les paroles d'actions concrètes en assurant un programme politique, économique et social équilibré et cohérent dans les Amériques. C'est la raison pour laquelle le Canada a été au premier rang pour aborder les questions sociales comme des priorités égales afin de soutenir l'intégration économique et la libéralisation des échanges commerciaux. La conviction et l'expertise du gouvernement du Canada en ce qui a trait à cette approche se reflètent dans les accords en matière d'environnement et de travail parallèles à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), à l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili et à l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica. L'engagement du Canada à soutenir une approche équilibrée est également reflété par le Nouvel instrument international sur la diversité culturelle qui reconnaît le rôle particulier des biens et services culturels et le droit des gouvernements de préserver et promouvoir la diversité culturelle.

L'objectif d'achever une ZLEA d'ici 2005 est un élément important dans la poursuite de l'ensemble des objectifs du Sommet. L'intégration économique par l'intermédiaire de la ZLEA est considérée comme un outil permettant de créer une plus grande prospérité dans la région et, ce faisant, de renforcer la démocratie, de promouvoir les droits de la personne et d'aborder les questions économiques et sociales au moyen de la coopération et de la croissance hémisphériques. Il y a eu des appels par les organisations non gouvernementales (ONG) pour l'inclusion de disciplines commerciales à la ZLEA, afin d'assurer la conformité avec les autres obligations